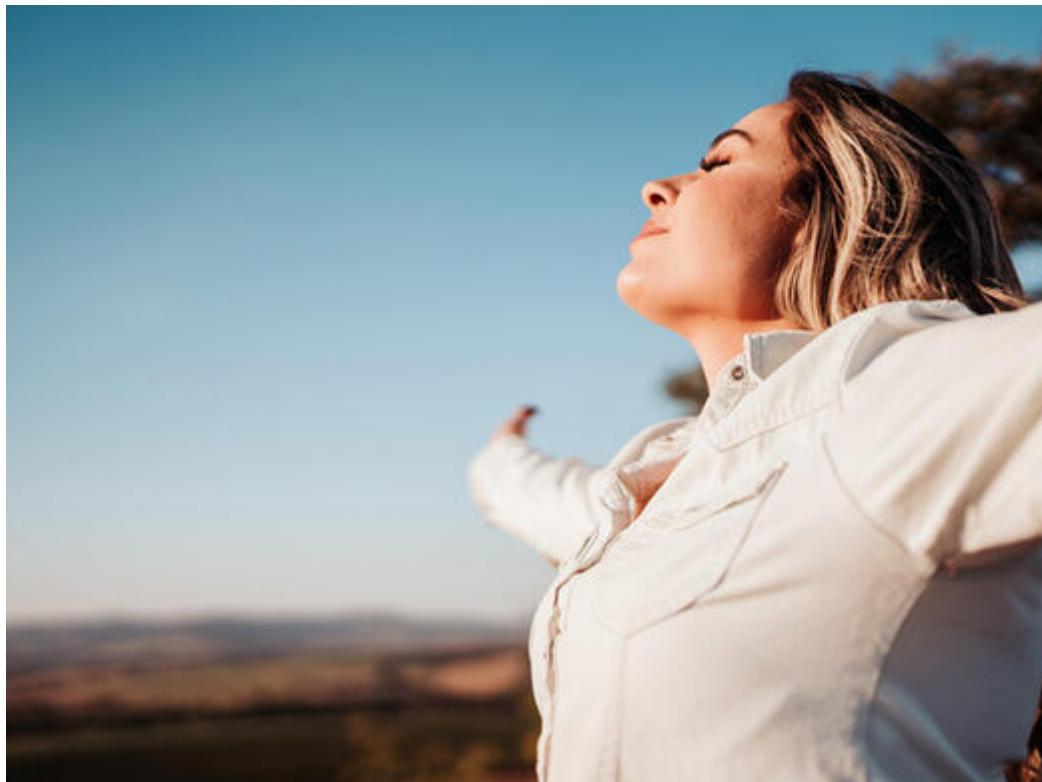


Le plan climat-air-énergie (PCAET) intervient dans trois domaines intimement liés : le changement climatique, la pollution de l'air et la transition énergétique. C'est un outil de planification territoriale qui définit les ambitions de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté dans ces domaines.



©Adobestock

Le champ d'action d'un plan climat air-énergie territorial (PCAET) est très vaste, pour ne pas dire vertigineux : comment agir localement sur les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques, tout en limitant notre consommation globale d'énergie ?

Rendu obligatoire par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants, le PCAET décline à l'échelle de notre territoire des objectifs internationaux, européens et nationaux.

Ses objectifs ?

Améliorer la qualité de l'air pour répondre aux enjeux de santé publique, préserver les ressources et les milieux, et contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Ces objectifs interrogent nos modes de vie.

Que peut-on mettre en œuvre localement pour diminuer les émissions de particules fines ?

Comment s'adapter aux conséquences déjà visibles du changement climatique ?

Quel serait le coût de l'inaction ?

[En savoir + sur la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte](#)

Des actions clés

Le PCEAT inclut des objectifs concernant le développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, réseaux de chaleur, hydroélectricité, éoliennes), des modes de transport moins polluants et décarbonés, ou encore l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.

La prime air-bois est l'une des principales mesures pour diminuer les particules fines (nommées PM 10 et PM 2,5, en référence à leurs tailles en micromètres) dans l'atmosphère. Cette aide financière permet de renouveler vos vieux poêles et vos cheminées ouvertes (désormais interdites en Isère). En hiver, ces derniers sont responsables de plus de la moitié des émissions de particules dangereuses pour nos poumons !

En savoir + sur la prime air-bois

Des déclinaisons dans plusieurs domaines

Le champ d'action d'un PCAET est très vaste. Quelques exemples des déclinaisons de celui de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, pour mieux le percevoir :

- Mise en place d'un guide des achats publics écoresponsables pour accompagner pas à pas les agents intercommunaux dans cette démarche (à venir en 2027).
- Création de plusieurs parcours éducatifs pour sensibiliser les scolaires autour du respect de l'environnement, de la qualité de l'eau, de la réduction des déchets etc.
- Organisation du mois de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) pour rassembler les acteurs industriels locaux autour de thématiques comme la mobilité, la transition énergétique, la gestion des déchets etc.
- Réalisation d'un projet photovoltaïque sur 20 toitures avec une Centrale Villageoise, qui porte un projet d'autoconsommation collective.
- Mesure de la qualité de l'air à Beauvois-en-Royans avec l'observatoire Atmo, pour engager le dialogue avec les habitants sur le sujet.



©Polalaura

Pourquoi agir ?

- **40 000 décès par an** en France liés à la pollution atmosphérique (exposition aux particules fines). Les principaux responsables sont le chauffage au bois non performant, la circulation routière et les industries lourdes.
- **+2°C de hausse des températures** moyennes dans les Alpes : les températures se réchauffent deux fois plus vite en montagne qu'à l'échelle mondiale : +1,5 à 2°C depuis 1900, +5°C dans le meilleur des cas d'ici 2100. Dans les Alpes, les glaciers fondent à vue d'œil. Les gaz à effet de serre, en premier lieu le CO₂ et le méthane, en sont les principaux responsables.
- **-3% d'énergies fossiles par an** : l'objectif de l'accord de Paris est de **maintenir "l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels"**. Ceci impose de réduire la production mondiale de pétrole et de gaz de 3 % chaque année jusqu'en 2050.

Les partenaires du plan climat

Ce plan est déclinable sur le territoire grâce à de nombreux partenaires :

- L'Etat
- La Région Auvergne Rhône-Alpes
- Le Département de l'Isère
- L'AGEDEN
- La Chambre d'agriculture de l'Isère
- La Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble
- ATMO
- Roulavelo
- Territoire d'industrie
- L'association des Industriels du Sud-Grésivaudan.

